

# Accueil de jour et encouragement précoce

Présentation par M. David Payot, conseiller municipal, en charge de la

Direction de l'enfance de la jeunesse et des quartiers de la Ville de Lausanne

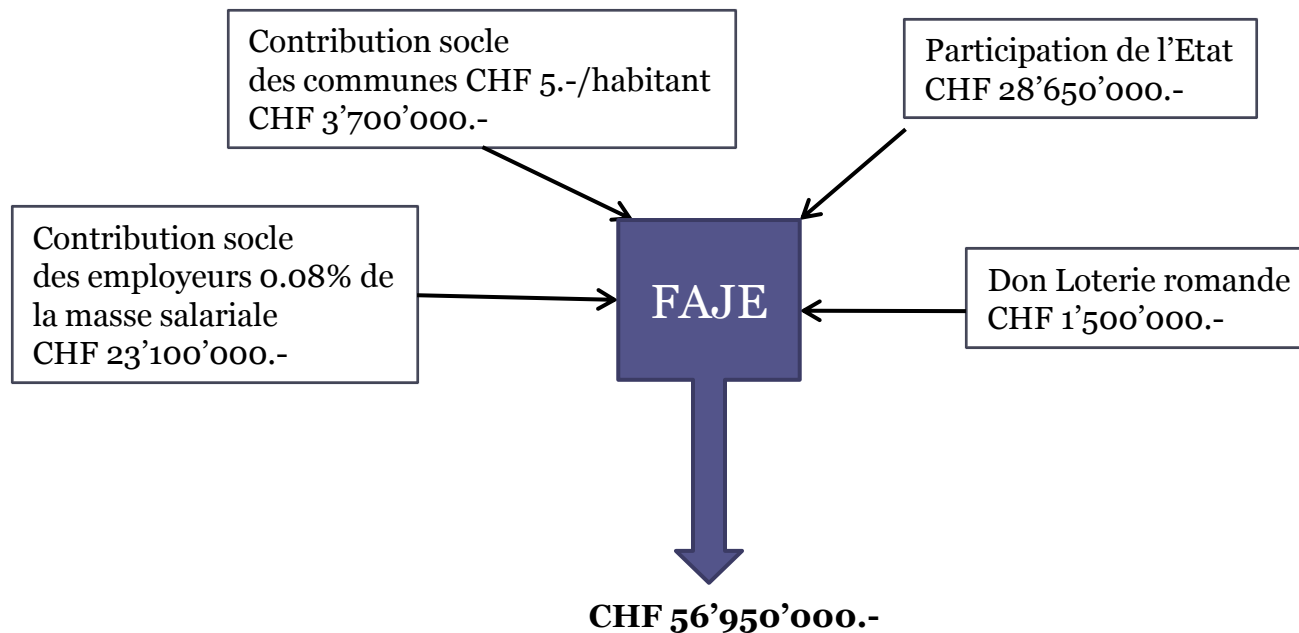
Brunnen, 12.05.2017

# 1. Dispositif cantonal

- Une motion cantonale déposée en 2001 par Mme Cohen-Dumani, municipale en charge de l'accueil de jour à Lausanne
- Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) - 2006
  - ✓ Reconnaissance et surveillance des lieux d'accueil de jour (garantie qualitative) – cadre de référence et référentiel de compétences
  - ✓ Organisation de l'accueil de jour en réseaux (commune-s / institution-s / entreprise-s). Le réseau définit sa politique tarifaire en fonction du revenu des parents et dont le coût maximum ne dépasse pas le coût moyen de l'accueil. Le réseau définit également son système d'attribution des places et son plan de développement quinquennal.
  - ✓ Création de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

# FAJE - Modèle novateur de financement partenariat public-privé

**Montants 2015**



CHF 56'950'000.-

### **Redistribution aux réseaux reconnus**

- 20% de la masse salariale éducative (22% selon certaines conditions)
- CHF 3 à 5000.- par nouvelle place d'accueil collectif créée

Dès 2016

- CHF 0.20 par heure de garde en accueil familial

**Dès 2017**

- **23% de la masse salariale éducative (25% selon certaines conditions)**

*La FAJE couvre actuellement entre 14 et 15 %  
du coût total de l'accueil de jour*

## 2016 - LAJE 2

Introduction de l'école à journée continue – obligation pour les communes d'offrir un accueil parascolaire

Introduction d'une définition des missions de l'accueil de jour, à savoir:

- l'accueil de jour accompagne le développement physique, affectif et social des enfants
- l'accueil de jour promeut l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants et de leur famille
- l'accueil de jour comprend un projet pédagogique adapté à l'âge et aux besoins des enfants

## 2. Mise en œuvre lausannoise

- 1949-1966 Création des 3 premières garderies municipales, Lausanne a développé son offre d'accueil en partenariat avec des partenaires privés (fondations, associations).
- 1986-1987 Premiers contrats de prestations avec des structures privées  
Volonté de n'engager que du personnel formé ou en formation  
Conditions travail et tarifs identiques au public
- 1997-1998 Création des structures parascolaires : Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)
- 2002-2006 Plan de développement No1 (1000 places)  
Création de la liste d'attente centralisée
- 2006-2011 LAJE-FAJE : mise en œuvre  
Création du Réseau d'accueil de jour de l'enfance (Réseau-L)  
Partenariat novateur avec les entreprises
- 2011-2016 Plan de développement II grâce à l'apport financier de la LAJE (+ 1000 places)
- 2016-2021 Programme de législature (2016-2021), à construire

## Situation en 2006

8	Centres de vie infantine (CVE) municipaux	641 places	0-6 ans
11	CVE privés subventionnés de quartier	710 places	0-6 ans
12	CVE privés subventionnés en partenariat	529 places	0-6 ans
15	Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)	923 places	6-10 ans
105	Accueillantes en milieu familiale (AMF)	260 places	0-12 ans

En 2006

Préscolaire collectif	1880 places	0-6 ans
Parascolaire collectif	923 places	6-10 ans
Accueil familial	260 places	0-12 ans

# Situation en 2016 (TOE)

14 CVE	municipaux	1'192 places	0-6 ans
15 CVE	quartier privé subv.	1'041 places	0-6 ans
15 CVE	partenariat privé subv.	998 places	0-6 ans
23 APEMS	communaux	2'160 places	4-10 ans
96 Accueillantes	en milieu familial (AMF)	260 places	0-12 ans



# Evolution de 2006 à 2016

Préscolaire + 1-2P	+ 1274 places	+ 67.8%
Parascolaire	+ 1237 places	+ 134%

# Situation au 01.01.2017

## Taux de couverture

*Taux de couverture I (places offertes rapporté à la population totale d'enfants concernés)*

- Nursery : 35.9%
- Garderie : 53.2%
- Parascolaire I (4-5 ans) : 40.7%
- Parascolaire II (6-10 ans) : 41.8%

*Taux de couverture II (enfants accueillis rapporté à la population totale des enfants concernés)*

- Nursery : 57%
- Garderie : 69.3%
- Parascolaire I (4-5 ans) : 54.8%
- Parascolaire II (6-10 ans) : 55.3%

# Liste d'attente en préscolaire comparatif

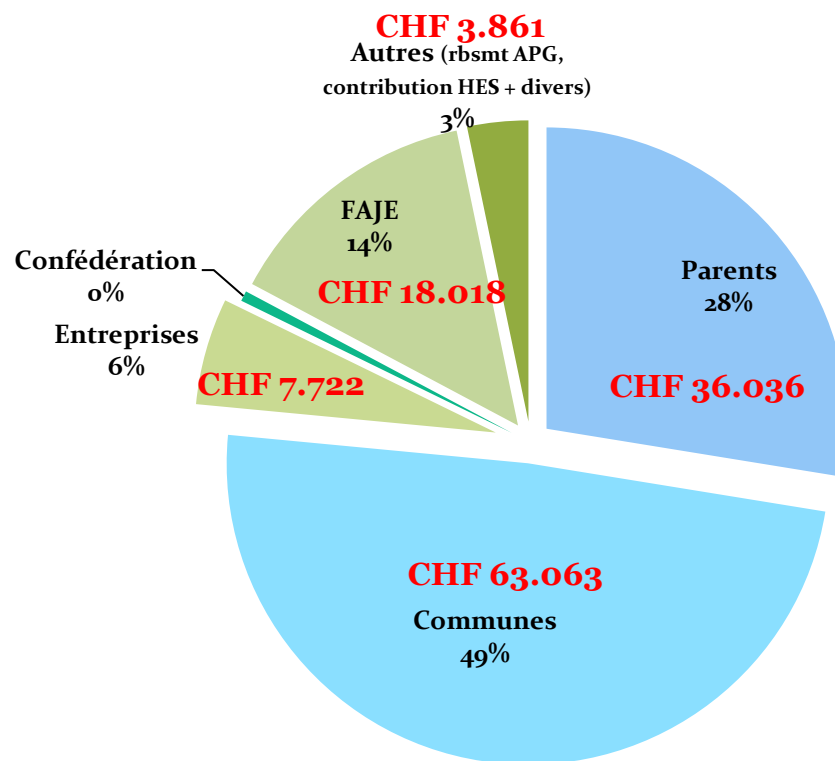
Enfants inscrits	2011	2016
Enfants à naître et bébés de 4 à 18 mois <i>(dont enfant de moins de 4 mois ou à naître)</i>	1'238 490	1'339 648
Enfants de 19 à 30 mois	322	322
Enfants de 31 mois à 48 mois	229	135
TOTAL	1'789	1'796

## Enfants d'âge préscolaire placés durant les 12 mois précédant le 30 juin de l'année analysée

### Nombre de mois attendus entre la date souhaitée par les parents pour la prise en charge et le début du placement effectif

	2011 Moyenne en mois	2016 Moyenne en mois
Tous les enfants placés y compris ceux qui bénéficient d'une priorité fratrie déjà placée	<b>6,6</b>	<b>3,1</b>
Enfants placés sans fratrie placée	<b>8,5</b>	<b>3,8</b>

**Coût et financement de l'accueil collectif de jour et familial en 2015 pour le Réseau-L - (sans IPE art. 50 al. 2bis)**  
**Coût total : 128.7 (en millions de CHF)**

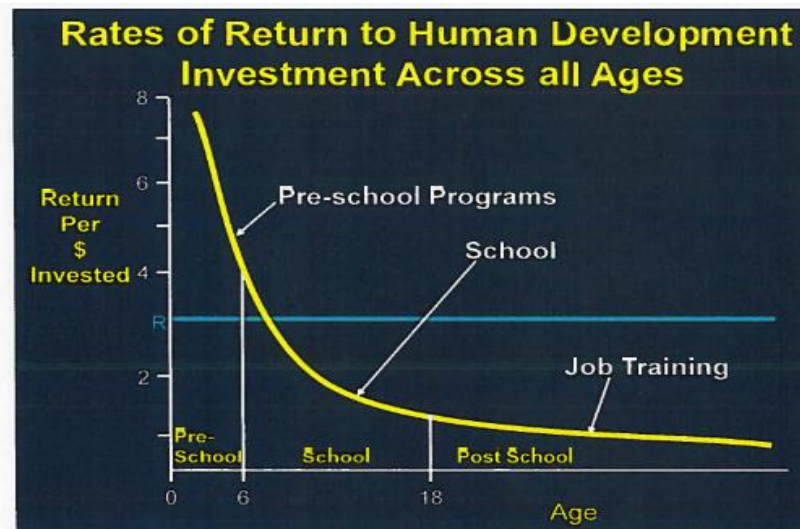


# Accueil de jour, différentes logiques

- Logique d'assistance
  - « Les garderies municipales accueillent dans la règle des enfants dont les mamans ont l'obligation matérielle de travailler hors du foyer familial, parce qu'elles sont seules (veuves, divorcées, célibataires) ou parce que le gain du mari est insuffisant à lui seul pour faire face aux charges du ménage » (1969).
- Conciliation entre vie familiale et professionnelle
- Lieu d'encouragement précoce

Le prix Nobel 2000 d'économie le Pr James Heckman a démontré que l'investissement dans un cadre de qualité pour la petite enfance (espaces et compétences professionnelles) est très rentable.

Démarrée dans les années soixante, les études de l'économiste démontrent que chaque dollar investi permet à la collectivité d'économiser de 4 à 7 dollars. L'économie venant du fait que ces montants n'auront pas à être investis en prestations sociales ou judiciaires pour les jeunes adultes.



# Constats

Les enfants des milieux moins privilégiés qui grandissent dans des systèmes d'éducation précoce performants sont, lorsqu'ils entrent à l'école, pratiquement à égalité de chances avec leurs camarades mieux lotis.



# Conséquences

- Tant qu'une prestation d'accueil de qualité (espaces et compétences professionnelles) **n'est pas accessible à tous les enfants de 3 à 4 ans** les effets positifs prouvés par M. Heckman ne sont pas réalisables.
- Cette conséquence est la base de la politique d'encouragement précoce de la ville de  
Lausanne

# Accueil de jour et encouragement précoce

1. Intégrer l'encouragement précoce dans la politique d'accueil de jour générale
  - Un taux d'encadrement suffisant
  - Une formation professionnelle reconnue pour tout le personnel éducatif préscolaire et 50% à 70% du personnel éducatif parascolaire
  - Appui socio-éducatif aux équipes (supervision, assistante sociale)
  
2. Projets à dimension socialisatrice
  - Création de places d'intégration
  - Lieux à temps d'ouverture restreint (Haltes-jeux, Planète Bleue, ...)
  - Projets spécifiques (Accueil parents-enfants, 1001 histoires)

## *Risque à maîtriser*

Augmenter l'inégalité sociale (effet Matthieu)

Evangile selon St-Matthieu: « *Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a.* »  
(25:29)

# Merci de votre attention !

<http://www.lausanne.ch/saje> -  
[david.payot@lausanne.ch](mailto:david.payot@lausanne.ch)  
[jean-claude.seiler@lausanne.ch](mailto:jean-claude.seiler@lausanne.ch)

L a u s a n n e

